

5 juillet 2022

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 5 juillet 2022 à 19 h 30 tenue en présentiel au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Un invité s'est joint à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2022;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour la conclusion d'une nouvelle entente de coopération intermunicipale en sécurité civile;
8. Résolution concernant l'engagement d'un inspecteur en urbanisme;
9. Dépôt de la lettre de démission du conseiller Jean-François Gagnon;
10. Résolution pour déclarer une élection partielle le 23 octobre 2022 et autoriser les dépenses pour l'organisation de celle-ci;
11. Résolution concernant l'horaire d'été du bureau municipal;
12. Résolution demandant au ministère des Affaires municipales et de l'habitation une prolongation du programme PRABAM;
13. Voirie;
14. Suivi des travaux en cours ;
 1. Principale Est/Auclair;
 2. Rue des Érables et Dale-Cleary;
15. Résolution pour attribuer la subvention PPA-CE au 9^e rang Ouest;
16. Dépôt du résultat de l'ouverture des soumissions concernant le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
17. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
18. Comités;
 1. Comité orientation patrimoine;
 2. Méchoui, bière et saucisses;
 3. Loisirs intermunicipaux;
19. Période de questions;
20. Affaires nouvelles;
21. Levée de la session;

2022-07-106

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

ET APPUYÉ par le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2022;

2022-07-107

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2022;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

ET APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2022 soit adopté tel que présenté;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

Points :

- Installation du nouveau panneau solaire pour le PAVA : secteur Sainte-Anne Sud près du terrain des Loisirs
- Rapport du vétérinaire pour le chien ayant causé des blessures, nous sommes en attente de celui-ci
- Relance pour le dossier du sentier pédestre; à suivre

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2022-07-108

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel

ET APPUYÉ par le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 8 juin au 5 juillet 2022	16 314,12 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	103 613,12 \$
REMISE FÉDÉRALE	2 357,45 \$
REMISE PROVINCIALE	7 652,46 \$
FTQ	553,77 \$
TOTAL	<u>114 176,80 \$</u>
Dépenses durant le mois	167,12 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	1 939,10 \$
Salaires déboursés durant le mois	16 026,81 \$
Total dépenses	<u>132 309,83 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

7. RÉOLUTION POUR LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE;

2022-07-109

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du « Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 -Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Ville de Valcourt, Racine, Canton de Valcourt, Bonsecours, Lawrenceville, Maricourt et Sainte-Anne-de-la-Rochelle désirent présenter un projet de mise en commun des ressources et regroupement des plans de Sécurité Civile sur un serveur infonuagique dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à participer au projet de mise en commun des ressources et regroupement des plans de Sécurité Civile sur un serveur infonuagique et à assumer une partie des coûts ;
- Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Ville de Valcourt organisme responsable du projet

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

8. RÉOLUTION CONCERNANT L'ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN URBANISME;

2022-07-110

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis la fin mai;

CONSIDÉRANT QUE nous avons plusieurs demandes de permis en attente;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilbert Côté est en formation auprès de Monsieur André Rancourt et que l'avancement des dossiers va à bon train;

CONSIDÉRANT QUE M. Rancourt nous recommande l'engagement de M. Gilbert Côté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. Gilbert Côté pour une période probatoire de trois mois selon l'entente intervenue entre les parties;

QUE M. Gilbert Côté soit nommé :

1. Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme (LAU, art. 119, par. 7 et art. 63, al. 2) (Délivrer les permis et les certificats exigés par la réglementation (LAU, art. 120 à 122). Surveiller le respect de la réglementation relevant de sa responsabilité)
2. Personne désignée ou employé désigné (LCM, art. 105 al. 2) (Faire enlever, aux frais de la MRC, mais sans préjudice du droit de celle-ci de les recouvrer, les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux.)
3. Fonctionnaire responsable de l'application du Q-2, r.22 (art. 88) (L'application du Q-2, r.22, notamment la vérification de la conformité des demandes de permis pour des installations septiques)
4. Fonctionnaire responsable de l'application du Q-2, r.35.2 (art. 105) (La vérification de la conformité des demandes de permis pour les installations de prélèvement d'eau et les systèmes de géothermie visés)
5. Conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la LCM (LCM, art. 35) (L'étude des demandes relatives aux clôtures et aux fossés mitoyens en vertu de l'article 1002 du Code civil du Québec (C.c.Q.), aux travaux de drainage du terrain d'un demandeur aux seules fins de drainage et d'irrigation, si le fossé en cause n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et que la superficie de son bassin versant est inférieure à 100 ha, ainsi qu'aux demandes de découvert faites en vertu de l'article 986 du C.c.Q. (LCM, art. 36))
6. Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement général de la municipalité 2021-444.
7. Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le réseau d'égout fonctionnaire responsable de l'application de ces règlements.
8. Fonctionnaire responsable des dérogations mineures, fonctionnaire ressource pour monter les dossiers.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

9. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS GAGNON;

Mme Majella René dépose la lettre de démission du conseiller Jean-François Gagnon. Sa démission est effective à partir de son dépôt, le 5 juillet 2022.

10. RÉSOLUTION POUR DÉCLARER UNE ÉLECTION PARTIELLE LE 23 OCTOBRE 2022 ET AUTORISER LES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION DE CELLE-CI;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la lettre de démission du conseiller Jean-François Gagnon le 17 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous devons tenir des élections dans les quatre mois suivant l'avis de vacance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à débiter le processus électoral et autorise également les dépenses en lien avec la prochaine élection partielle qui se tiendra le dimanche le 23 octobre 2022;

QUE les dépenses soient couvertes par le fonds pour les élections et remboursé lors du prochain budget;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

11. RÉSOLUTION CONCERNANT L'HORAIRE D'ÉTÉ DU BUREAU MUNICIPAL;

2022-07-112

CONSIDÉRANT QU'à cette période de l'année, nous autorisons l'horaire d'été;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
ET APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise que le bureau passe à l'horaire d'été;

QUE le bureau fermera tous les vendredis à partir du 7 juillet jusqu'au 22 août 2022;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

12. RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION UNE PROLONGATION DU PROGRAMME PRABAM;
--

2022-07-113

ATTENDU QU'en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte de la pandémie;

ATTENDU QU'une des mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux dans leurs bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023;

ATTENDU QUE certaines municipalités de la MRC du Val-Saint-François souhaitent se prévaloir de ce programme mais qu'elles sont confrontées à la pénurie de main-d'œuvre lorsqu'elles doivent utiliser les services de firmes d'architectes ou d'ingénieur et que les délais demandés par les firmes d'architectes ou d'ingénieur pour livrer les travaux dépassent largement les délais dont les municipalités ont besoin pour tenir un processus d'appel d'offres, d'approbation par le Conseil et la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE les délais de livraison de certains équipements ou matériaux et la disponibilité de la main-d'œuvre requise pour en faire l'installation risquent de compromettre la date de fin de travaux dans le cadre des travaux que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle souhaite entreprendre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, au député provincial de la circonscription, à la MRC du Val-Saint-François et aux municipalités du Val-Saint-François.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

13. VOIRIE;

Il est soulevé que la qualité des chemins laisse à désirer malgré les travaux de nivelage effectués durant le dernier mois.

14. SUIVI DES TRAVAUX EN COURS ;

1. PRINCIPALE EST/AUCLAIR;

Les travaux débuteront dans les semaines du 8 ou du 15 août 2022.

2. RUE DES ÉRABLES ET DALE-CLEARY;

Le pavage débutera dans la semaine du 8 août 2022.

15. RÉOLUTION POUR ATTRIBUER LA SUBVENTION PPA-CE AU 9^E RANG OUEST;

2022-06-114

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont à prioriser.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité attribue la somme de dix-huit mille cinq cent dollars (18 500\$) au projet de mise à niveau du 9^e Rang Ouest de la subvention PPA-CE 2022.

M. le maire demande le vote, la majorité sont pour, un contre.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers(ère) présents(e).

16. DÉPÔT DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS CONCERNANT LE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Au moment de l'ouverture des soumissions pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver, nous avons reçu une soumission et après examen, elle est conforme;

Nous avons demandé plusieurs options dans notre appel d'offre et avons la possibilité d'opter pour l'une ou l'autre des propositions déposées :

NOM	1 AN	4 ANS
Excavation L.G.	5900.00 \$/KM	7450.00 \$/KM

Considérant la hausse importante du taux au kilomètre, le conseil reporte sa décision à la séance du 9 août 2022.

17. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

18. COMITÉS;

1. COMITÉ ORIENTATION PATRIMOINE;

Création du comité du centre multifonction (CCM) pour le projet de centre communautaire multifonction.

2. MÉCHOUI, BIÈRE ET SAUCISSES;

La vente actuelle de billets pour adultes estimé à 150 billets. L'approvisionnement en bière se fera auprès de La Confrérie Artisans Brasseurs de Windsor et le vin proviendra du vignoble Les Vallons de Wadleigh d'Ulverton.

3. LOISIRS INTERMUNICIPAUX;

À la suite d'une réunion tenue le 4 juillet, les municipalités s'entendent pour déposer à la séance du conseil d'août une résolution sur leur intention de prolonger ou pas ladite entente et dans l'éventualité d'une prolongation il faudra déléguer un conseiller pour la création d'un comité d'étude.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est remise à l'assistance.
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant :

20. AFFAIRES NOUVELLES;

2022-06-115

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du bureau municipal est, selon les comptes payés, très énergivore;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
ET APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité demande une soumission pour une étude énergétique à Guy-Michel Dufour pour le bâtiment situé au 142, Principale Est.

M. le maire demande le vote, la majorité sont pour, un contre.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers(ère) présents(e).

21. LEVÉE DE LA SESSION;

2022-06-116

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.
Il est 21h16.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »